

Procès-Verbal

Assemblée générale annuelle du 8 avril 2021

L'assemblée générale annuelle de la FNCAS s'est tenue en distanciel par visioconférence Zoom® le jeudi 8 avril 2021 sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2020
- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Rapport du commissaire aux comptes
- Affectation du résultat 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Cotisation 2022 (*per capita* ; montant minimal)
- Questions diverses

Pour cette assemblée générale, 30 membres étaient représentés sur les 48 potentiels. Le quorum de 24 membres étant atteint, l'assemblée générale a été ouverte à 11h00.

L'ensemble des points de l'ordre du jour a pu être traité.

Aucune question diverse n'a été portée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale a été levée à 12h30.

Pour cette assemblée générale distancielle, un vote électronique a été organisé via la solution de vote à bulletin secret par Internet proposée par la SARL LegaVote.

Le vote électronique a débuté au cours de l'assemblée générale, le jeudi 8 avril à 12h00, et a été clos le vendredi 9 avril à 16h00.

Les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement le vendredi 9 avril 2021 à 16h10 en reconstituant la clé de chiffrement des bulletins avec les clés personnelles qu'ils avaient choisies lors de la cérémonie de scellement.

Le système a extrait de l'urne 142 bulletins dont 0 bulletin nul et 0 bulletin blanc soit un total de 142 bulletins valablement exprimés.

La liste d'émargement contenait 29 entrées représentant 142 voix, correspondant bien au nombre de bulletins dans l'urne.



Résultat du vote des résolutions de l'assemblée générale

1 - Approbation des comptes

Au vu du rapport financier 2020 et du rapport du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de l'exercice 2020 de la FNCAS ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	142	100.00 %
Non	0	0.00 %

L'assemblée générale approuve les comptes, à l'unanimité.

2 - Quitus au directeur des affaires financières

Donnez-vous quitus au directeur des affaires financières ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	142	100.00 %
Non	0	0.00 %

L'assemblée générale donne quitus au directeur des affaires financières, à l'unanimité.

3 - Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 48 576 €.

Validez-vous la proposition d'affecter 23 257 € du résultat de l'exercice 2020 au fonds associatif aux fins de reconstitution ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	142	100.00 %
Non	0	0.00 %

L'assemblée générale autorise, à l'unanimité, l'affectation de 23 257 € du résultat de l'exercice 2020 au fonds associatif aux fins de reconstitution.



3bis - Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 48 576 €.

Validez-vous la proposition d'affecter les 25 319 € restant du résultat de l'exercice 2020 à une réserve spéciale pour projet (en vue de la production du WebSI FNCAS) ?

N.B. en cas de vote négatif, l'affectation se fera au fonds associatif

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	138	97.18 %
Non	4	2.82 %

L'assemblée générale autorise, à la majorité, l'affectation des 25 319 € restant du résultat de l'exercice 2020 à une réserve spéciale pour projet.

4 - Cotisation 2022

Approuvez-vous la proposition du conseil d'administration de surseoir à nouveau, pour les cotisations de l'année 2022, aux augmentations du *per capita* et de la cotisation minimale votées lors de l'assemblée générale du 06 octobre 2020, fixant ainsi pour l'année 2022 le *per capita* à 0,50 € et la cotisation minimale à 150,00 € (établissement ou organisme de moins de 300 personnels), au lieu de, respectivement, 0,60 € et 180,00 € ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	142	100.00 %
Non	0	0.00 %

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, la proposition de surseoir à nouveau à l'augmentation de la cotisation pour l'année 2022.

Fait à Grenoble, le vendredi 9 avril 2021.

Le président de la FNCAS



Jean-François BÉTEAU